



Temps de travail non respecté

Par **fanny928_old**, le **03/08/2007** à **10:45**

Bonjour,rrrnJe suis employée d'une entreprise de restauration rapide depuis quelques mois, mais sous le chef d'une sous-traitance ne me reliant pas à la même convention collective.rnrnA la signature de mon contrat (CNE), je devais effectuer un certain nombre d'heures. or, ce mois ci j'en ai effectuées moins. je souhaiterai savoir ce que deviennent ces quelques heures que je n'ai pas faites, et egalement ce qu'il en sera de mon salaire??rnrnMerci par avance!